

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
Mardi 31 mai 2016  
15h30, Salle Caillemer**

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Jean Moulin se sont réunis mardi 31 mai 2016 en salle CAILLEMER sous la présidence du vice-président Stéphane PILLET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Information générale**

1. Dispositif d'exonération et de remboursement des droits d'inscription et de scolarité pour l'année universitaire 2016-2017.
2. Élections des représentants de la commission formation au sein des commissions permanentes « moyens et modernisation » et « statuts et règlements ».
3. Modalités de décompte des heures réalisées dans le cadre des opérations d'accueil et d'information des nouveaux étudiants pour l'année universitaire 2016-2017.
4. Attribution d'aides aux associations au titre du FSDIE volet social.
5. Validation des maquettes de masters.
6. Organisation pédagogique.
7. Conventions pédagogiques.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Collège A des enseignants :**

Blandine MALLET-BRICOUT - Stéphane PILLET – Marie LEDENTU – Denis JAMET – Nicolas CARRIER.

**Collège B des enseignants :**

Blandine ROLLAND – Lukasz STANKIEWICZ – Michel WISSLER – Sylvain CORNIC

**Collège des IATS :**

Gilbert GAUTHIER – Chantal ORTILLEZ – Emmanuelle VERLET.

**Collège des Personnalités extérieures :**

Claudette GOLFIER.

**Collège des étudiants :**

Kévin VIRICEL – Firmin LANDRE – Aline KHEITMI – Paul CATRAIN-GIOVANNAI – Clara FOURTOY – Maïté COUDOUR – Raphaël SESTINI BOTTURA.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

**Collège A des enseignants :**

Eric GARCIA par Stéphane PILLET.

**Collège B des enseignants :**

Camille DE BOVIS par Michel WISSLER – Mathilde BOMBART par Marie LEDENTU.

**Collège des Personnalités extérieures :**

Mounia GHEZALI par Stéphane PILLET.

**Collège des étudiants :**

Gaylor GUEUGNIAU par Paul CATRAIN-GIOVANNAI – Charlotte LEBRUN par Kévin VIRICEL – Alexandra PIVIDAL par Firmin LANDRE – Théo GOETHALS par Kévin VIRICEL.

**ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS**

Pascal BERNARD, Directeur Général des Services (DGS) – Mathieu VILES, Directeur des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU).

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

Mathieu SOUCHER et Linda CHOURFI, du service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. Stéphane PILLET ouvre la séance à 17 heures 22.

### Informations générales

M. PILLET présente ses excuses à l'assemblée pour l'ouverture tardive de cette séance. Par conséquent, l'ordre du jour sera raccourci.

M. PILLET souhaite présenter Mme Claudette GOLFIER, membre de la commission nouvellement désignée au titre des personnalités extérieures.

Mme Claudette GOLFIER remercie le vice-président de l'avoir invitée à cette séance et se présente. Elle indique avoir obtenu un master 2 Ressources humaines à l'IAE en 2006. Depuis l'obtention de son diplôme, elle travaille sur la question du handicap et de l'emploi et a créé sa propre structure en 2012.

M. PILLET annonce avoir reçu de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (DGESIP) le projet d'arrêté d'accréditation des formations proposées au sein de l'université. Ce document sera très prochainement soumis à l'avis des membres de la commission avant un renvoi à la DGESIP.

### 1. Dispositif d'exonération et de remboursement des droits d'inscription et de scolarité pour l'année universitaire 2016-2017.

M. PILLET indique que la seule modification du dispositif d'exonération et de remboursement des droits de scolarité concerne les étudiants doctorants dont la soutenance de thèse intervient avant le 31 décembre. Ils pourront dorénavant être systématiquement remboursés des frais de scolarité avancés au titre de l'année universitaire, sans avoir à présenter un dossier devant la commission de remboursement. Le reste du dispositif d'exonération et de remboursement demeure inchangé. Les étudiants qui peuvent prétendre à un remboursement ou à une exonération de plein droit sont maintenus dans leurs droits et les critères permettant de présenter un dossier auprès de la commission de remboursement demeurent inchangés.

L'ensemble du dispositif est présenté en annexe du procès-verbal.

M. PILLET soumet le dispositif d'exonération et de remboursement des droits d'inscription et de scolarité pour l'année universitaire 2016-2017.

Aucune remarque n'étant formulée, il est mis au vote.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité le dispositif d'exonération et de remboursement des droits d'inscription et de scolarité pour l'année universitaire 2016-2017, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

**2. Elections des représentants de la commission formation au sein des commissions permanentes « moyens et modernisation » et « statuts et règlements ».**

M. PILLET indique que compte tenu du retard pris pour cette séance, ce point est reporté.

**3. Modalités de décompte des heures réalisées dans le cadre des opérations d'accueil et d'information des nouveaux étudiants pour l'année universitaire 2016-2017.**

M. PILLET précise que le dispositif de décompte des heures de travail réalisées par les enseignants lors de leur participation aux opérations d'accueil des nouveaux étudiants ne connaît pas d'évolution majeure. Le montant de la rémunération perçue pour trois heures de présence sur la chaîne d'inscription sera équivalent à deux heures de travaux dirigés.

Aucune remarque n'étant formulée, il est mis au vote.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les modalités de décompte des heures réalisées dans le cadre des opérations d'accueil et d'information des nouveaux étudiants pour l'année universitaire 2016-2017, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

**4. Attributions d'aides aux associations au titre du FSDIE volet social.**

M. PILLET indique que les propositions de financement d'aides dans le cadre du volet social du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) permettent non seulement d'apporter une aide financière en faveur des étudiants qui en ont besoin, mais également un accompagnement de la part des assistantes sociales du CROUS. Ce dispositif permet donc de mettre en place un véritable soutien et de répondre à toutes les difficultés rencontrées par un étudiant sans être uniquement cantonné à une aide financière.

Dossiers	Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Montants accordés par commission	Observations
1	Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	650 €	
2	Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000 €	

3	Préparation concours	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500 €	
4	Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	400 €	
5	Master 1	éch 6	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0 €	<b>réalité du besoin non établie</b>
6	Licence 3	éch 1	départ à l'étranger	1500 €	
7	Licence 2 et 3	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600 €	
8	Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	550 €	
<b>Total</b>				<b>5 200 €</b>	

**La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les montants des subventions versées au titre du FSDIE volet social, par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

#### 5. Validation des maquettes de masters.

**M. PILLET** annonce que dans le cadre des travaux d'accréditation de l'université, un certain nombre de maquettes de masters ont été transmises par les composantes à la Direction des études et de la vie universitaire (DEVU) en charge de la modélisation. Ce travail de modélisation permet notamment de formaliser l'ensemble des documents pour en faciliter leur étude et d'effectuer un travail de vérification plus efficace. Il est toutefois constaté à ce stade des vérifications, que certaines maquettes n'intègrent pas les unités d'enseignements intitulées « projet personnel personnalisé » (PPP) alors qu'une note de cadrage du ministère a été transmise à ce sujet. Seules les maquettes de l'IAE tiennent compte de ces nouvelles formes d'enseignement. Malheureusement ces même maquettes n'intègrent pas de cours de langues vivantes alors qu'il est aujourd'hui vivement recommandé par le cadre national des formations d'accorder un diplôme aux seuls étudiants qui ont la maîtrise d'une langue étrangère. Malgré ces observations et leur prise en compte, l'ensemble des maquettes sera validé lors de la prochaine séance de la commission le 21 juin.

**M. MARMOZ** insiste sur le fait que cette note de cadrage n'est pas parvenue aux doyens et directeurs de l'établissement. Par conséquent l'intégration de PPP parmi les enseignements dispensés en master n'a pas fait l'objet de discussions avec les instances et services concernés alors même que toutes les maquettes de master ont été présentées au conseil de faculté et validées la semaine dernière. L'organisation pédagogique et financière de ce type d'enseignement en master dès l'année prochaine semble donc extrêmement difficile à réaliser. Seule l'expérimentation en licence pourra se dérouler dans de bonnes conditions à compter de la rentrée universitaire. La mise en œuvre du PPP en master semble donc compromise dans l'immédiat.

Mme LEDENTU et M. JAMET partagent ce constat et regrettent un certain manque d'information.

M. PILLET indique que compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de la préparation des maquettes d'enseignement de master, le vote de ce point est reporté à la prochaine séance de la commission de formation.

#### 6. Organisation pédagogique.

M. PILLET indique qu'aucun document susceptible de faire l'objet d'un vote n'a fait l'objet d'une transmission de la part des composantes lors de la préparation de la commission. Ce point de l'ordre du jour est annulé.

#### 7. Conventions pédagogiques

M. PILLET souhaiterait apporter des modifications au projet de convention avec l'École nationale supérieure de la police et la faculté de droit pour la mise en place d'une classe préparatoire intégrée organisée sous la forme d'un diplôme universitaire (DU). Sans remettre en question l'économie de la convention il serait plus opportun de ne pas mentionner dans son article 2 le détail et la répartition des frais de scolarité revenant pour partie à la composante et pour une autre partie à l'université. La part composante correspond aux frais de scolarité. L'université quant à elle perçoit une part comparable aux sommes perçues au titre des droits d'inscription en master, niveau d'étude pour lequel ce DU est proposé. Cette modification permet notamment de ne plus faire directement référence à un tarif national qui concerne uniquement les diplômes nationaux et non les DU pour éviter d'éventuelles confusions.

M. MARMOZ n'est pas opposé à cette modification mais souhaite toutefois s'entretenir avec le partenaire afin de recueillir son accord avant validation définitive de la présente convention.

Conventions pédagogiques
Accord d'échange universitaire pour la création d'un diplôme entre l'université Jean Moulin et l'université d'Essex. 2016-2731
Protocole d'entente entre l'université Jean Moulin et l'Office européen des brevets pour la coopération dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation à la propriété intellectuelle dans le cadre du " Pan european seal".
Convention en faveur de la participation au fonctionnement du département francophone d'études juridiques conclue entre l'université Jean Moulin Lyon 3 et l'ambassade de France en Egypte. 2016-2728
Convention conclue entre l'université Jean Moulin et l'université d'Alicante - faculté de philosophie et lettres. 2015-2517
Convention entre FORMASUP Ain Rhône Loire et l'université Jean Moulin pour la mise en œuvre du master 2 "Géographie aménagement et développement territorial".
Convention de partenariat entre l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation et santé animale.
Convention conclue avec VetAgro Sup et l'Université Jean Moulin pour le développement du cursus "Management et communication en structure vétérinaires libérales".
Convention de partenariat entre Cegid et l'université Jean Moulin pour la licence professionnelle "gestion des systèmes d'information de la paie".

Convention de parrainage entre l'université Jean Moulin et la société "Coton textiles pour matériaux innovants" dans le cadre de la préparation des 72h de la Com'.

Convention de parrainage entre l'université Jean Moulin et la société "nouveau monde" dans le cadre de la préparation des 72h de la Com'.

**La commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité à l'approbation des conventions présentées ci-dessus, par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

#### Questions diverses

En l'absence de nouvelle question, la séance est levée à 18h00.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration**

**Stephane PILLET**



